



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321_07-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

N° 20240321-07

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2024 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 14 mars 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 mars 2024 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURANT PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Marina DA COSTA à Patrick SAUZEDDE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Jean-Pierre DUBOST, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Philippe BARRAU.

Conseillers ayant voix délibérative :

Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A
L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET
ENERGETIQUE (SDIE) MULTI-ENJEUX**

Rapporteur : Rachel BOURNIER, Vice-Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants.

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

48

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

4

Total votants :

52

AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321_07-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

Considérant la candidature conjointe de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM) avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à l'Appel À Projet (AAP) Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE), approuvée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) en novembre 2023.

Considérant qu'il est nécessaire tant pour la Communauté de communes TDM que pour le CIAS d'élaborer un schéma directeur immobilier et énergétique permettant d'introduire des travaux d'amélioration de la performance énergétique, mais également de tirer parti des externalités liées à l'amélioration de la valeur patrimoniale, tout en optimisant l'occupation et l'usage des bâtiments.

Considérant que le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant d'une part de réaliser des économies d'échelle et d'autre part de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats.

Considérant que dans ce cadre, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Thiers Dore et Montagne partageant des besoins communs, il apparaît opportun sur le plan économique de coordonner la prestation pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'élaborer un SDIE multi-enjeux.

Considérant que ce groupement de commande sera constitué jusqu'au terme du marché.

Considérant que la Communauté de communes TDM assurera la coordination de ce groupement et sera notamment chargée de mener la procédure de passation du marché.

En procédure adaptée, le marché est attribué conjointement par les acheteurs publics du groupement, après avis de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée (CMAPA) du groupement.

Cette commission ad hoc sans condition de quorum est constituée de la façon suivante :

- membres de la CMAPA de TDM ;
- membres de la CMAPA du CIAS.

La CMAPA du groupement est présidée par le représentant du coordonnateur. En cas de partage égal des voix, il a voix prépondérante.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre TDM et le CIAS, selon les conditions de la convention constitutive,
- **Approuve** le fait que TDM assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes,
- **Autorise** le lancement de la procédure de passation de marché dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes,
- **Autorise** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document se rapportant à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 52

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Abstentions :

Conseillers présents : 48

Pour : 52

Représentés : 4

Contre :

Non-participation :

AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321_07-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

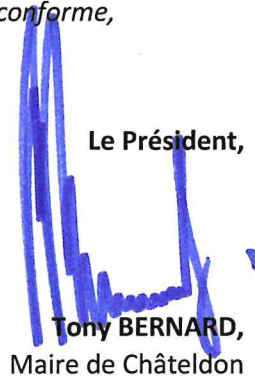
Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070712-20240404-20240321_07-DE

Reçu le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024